



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2017

Le 11 décembre 2017 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents 11

Nombre de votants : 11

Présents : PHILIBERT Stéphane-CARAYON Martine-SAYN Pierre- BRET Rémi-CHOVIN Sonia- IMBERT Laurent- DUMONT Séverine-SANCHEZ Pédro-MOUNIER Eric-CHAPRE Séverine-

Excusés : RAVIT Pascale-GELAIN Jérôme-BRACHET Armelle-

Absente : QUAILLET Christel

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 octobre 2017 est accepté à l'unanimité.

1-ASSAINISSEMENT CONVENTION FINANCIERE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE A VALENCE ROMANS AGGLO

Cette convention a pour objet les modalités financières et techniques mise en œuvre dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018- Le conseil approuve les clauses de la convention et donne délégation de signature au maire.

2-ASSAINISSEMENT -CONVENTION POUR LA FACTURATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT A VALENCE ROMANS AGGLO

Cette convention conclue entre la commune de Montvendre et la communauté d'agglomération a pour objet de définir à partir du 1^{er} janvier 2018, la facturation, le recouvrement et le reversement de la redevance assainissement collectif par la commune pour le compte de la communauté d'agglomération. Elle fixe les modalités de collecte et de reversement de cette redevance à la communauté d'agglomération ainsi que la rémunération de la commune. Le conseil approuve les clauses de la convention et donne délégation de signature au maire.

3-BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire indique le terrain mis à disposition est situé espace de l'ancienne poste, la convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la mise à disposition du terrain sus visé. Le conseil approuve les clauses de la convention et donne délégation de signature au maire.

4-PRESENTATION SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE VALENCE ROMANS AGGLO (RPQS)

Conformément aux articles du CGCT, il est obligatoire pour les communes et communauté de communes de + de 3500 habitants de mettre à disposition du public les rapports annuels en question. Le conseil municipal s'abstient à l'unanimité n'ayant pas encore intégré l'agglo en 2016.

5-TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DES COMMUNES A VALENCE ROMANS AGGLO

Les zones d'activités concernées sont : Beaumont-les-Valence, Chabeuil et Valence. Le conseil s'abstient n'étant pas concerné par ce transfert.

6-COMpte RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE VALENCE ROMANS AGGLO

Au cours de cette réunion a été abordé les points suivants : finances et administration générale, ressources humaines, développement durable, sport, système d'information, développement économique, tourisme, habitat et foncier, assainissement, services communs, développement social, culture.

7-LE POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET LOTISSEMENTS

Pour la voirie, il reste à faire le chemin des Gorres et le passage piétons devant l'école maternelle.

Pour les lotissements : les mûriers il reste le revêtement voirie et les bordures. Le pré des lilas, les travaux sont en cours.

8-AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU VILLAGE ET VILLAGE FLEURI

Route du stade, implantation de la passerelle par l'entreprise Serrurerie Montvendoise (GELIBERT Vincent), pour accéder au lac par la route du stade et les abords par l'entreprise ECHEVIN (PHILIBERT Hervé) et à proximité réfection du mur le long de la rivière Bost par l'association ADCAVL. Monsieur GOUBY de l'Association des Amis de Montvendre réalise une étude pour le fleurissement. Une réflexion est en cours pour éclairage public à proximité. Le rapport du jury villes et villages fleuris, considérant que la commune est agréable et les espaces bien entretenus, maintien le label 1 fleur.

9-SINISTRE COMMERCE ET ASSURANCE

Après mainte et mainte relance, l'assurance Groupama a accepté de nous verser le restant de l'indemnisation annoncée soit 9500 €.

10-IMFORMATIONS SUR LE DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY

Monsieur le Maire donne lecture du courrier ENEDIS nous informant régulièrement sur les compteurs LINKY, à savoir, les avantages, l'impact économique, la pose etc...

11-TARIFS COMMUNAUX 2018

Changement au niveau du branchement assainissement, c'est Valence Romans Agglo qui demandera le paiement soit 16 € par m², c'est l'entreprise ECHEVIN qui est habilitée à effectuer ces travaux, maintien du prix de l'eau et de l'assainissement à 0.60 € le m³ et maintien de la part fixe à 48 € à l'année pour l'eau et 48 € pour l'assainissement. Raccordement eau potable pas de changement de tarif.

Pas de changement pour les tarifs suivants : publicité bulletin municipal, travaux photocopies, concession cimetière, emplacement columbarium, jardin du souvenir, cotisations bibliothèque, cotisations temps d'accueil éducatif, participation accueil de loisirs, location de la salle, tables, chaises et bancs

Un changement au niveau du droit de place : un forfait de 320 € pour l'année à raison d'une fois par semaine.

12-ADMISSION EN NON-VALEUR

Suite à la proposition de Monsieur le Trésorier concernant les créances irrécouvrables pour l'année 2017 malgré les poursuites effectuées s'élèvent à : 2800 € sur le budget communal et 1500 € sur le budget eau et assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

Mme CHABAL Béatrice propose de rétrocéder à la commune la concession au cimetière de Montvendre vide de toute sépulture contre le remboursement de 690 €, cette rétrocession est acceptée par le conseil.